

Le leasing de biens d'équipement professionnels; complément idéal au financement traditionnel

Particulièrement adapté aux entreprises qui cherchent à optimiser leurs activités en investissant dans des équipements récents et compétitifs, le leasing est une alternative complémentaire au crédit qui permet de préserver les liquidités.

Financer un équipement évolué et mis à jour

Complétant la gamme de financements traditionnels que la BCGE propose aux entreprises, le leasing est une option intéressante pour les sociétés, les indépendants et les professions libérales. Ce contrat de location à durée déterminée, avec option d'achat à l'échéance, permet de financer, sous la forme d'une redevance mensuelle, la plupart des équipements nécessaires à la bonne marche d'une entreprise, tels que: machines de production, véhicules utilitaires, élévateurs, grues, appareils médicaux, équipements informatiques ou de télécommunication.

Comment fonctionne le leasing?

La particularité essentielle de ce type de contrat réside dans le fait que la banque achète l'objet et, ainsi, en acquiert la pleine propriété. Ensuite, elle cède l'usage exclusif de l'objet au preneur de leasing qui s'acquitte de redevances. Similaire à un loyer, le leasing prévoit un paiement mensuel, fixé en fonction du prix du bien à financer, de sa valeur résiduelle et de la durée du contrat. Accessible dès CHF 15'000, sur des périodes de 24 à 84 mois, il s'adresse à tous types d'entreprises actives dans différents secteurs comme l'industrie, le bâtiment, la restauration ou la santé qui sont désireuses de renouveler régulièrement leurs équipements. Un moyen de réagir rapidement aux opportunités du marché grâce à un matériel constamment à la pointe de la technologie.

Augmenter la flexibilité financière de l'entreprise

Le leasing de biens d'équipement présente de nombreux avantages. D'une part, il permet de préserver les liquidités des entreprises grâce



à un apport initial minimum et au fait de ne pas avoir à s'acquitter du montant de la TVA lors de la prise en main des équipements. D'autre part, il permet d'améliorer la flexibilité financière avec la possibilité d'augmenter son apport initial ou de comptabiliser, hors bilan, les engagements de leasing. Dans la mesure où les mensualités sont calculées à l'avance et restent fixes pendant toute la durée du contrat, cette solution permet d'anticiper les charges liées à l'investissement sur la durée.

Les entreprises qui ont fréquemment recours à ce type de financement peuvent opter pour

des enveloppes préaccordées par la banque, offrant aux dirigeants l'opportunité d'accélérer leurs décisions d'investissement. De quoi préserver la trésorerie des entreprises et assurer plus sereinement leur avenir.

Informations

☎ 058 211 21 00
(du lun. au ven. de 7h30 à 19h30 et
sam. de 9h00 à 16h00)

leasing@bcge.ch

bcge.ch/leasing-biens-equipements



Aux côtés des entrepreneurs